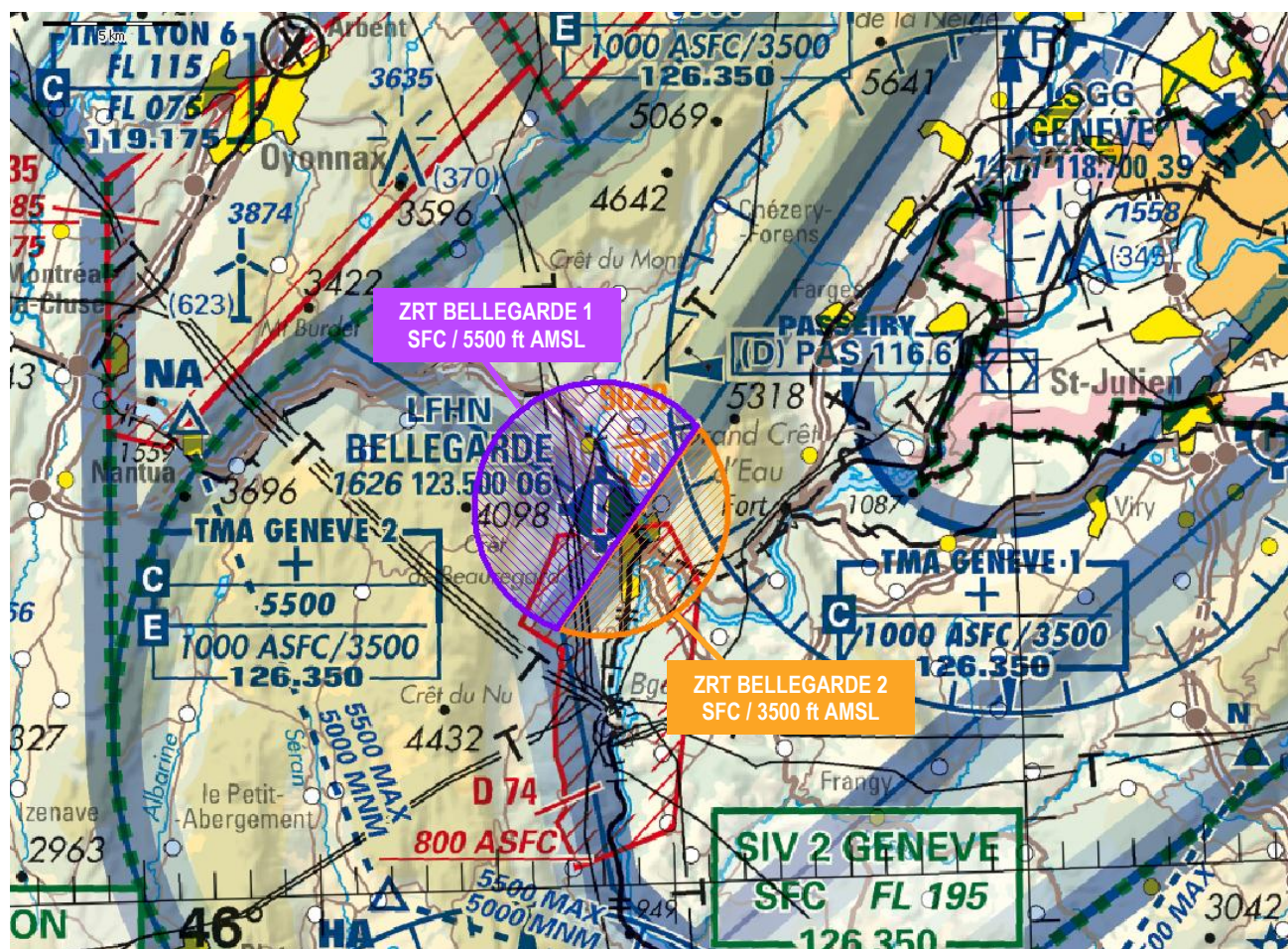


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) « BELLEGARDE 1 » et « BELLEGARDE 2 » dans le cadre d'une manifestation aérienne à Bellegarde Vouvray Aérodrome (01)

En vigueur : 27 et 28 septembre 2025

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD Bellegarde-Vouvray LFHN



Extrait carte 1/500 000 IGN – Edition 2025

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT BELLEGARDE 1 et 2 activables : 27 et 28 septembre 2025 : 0700-1700
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : GENEVE INFO : 126.350 MHz Bellegarde Vouvray A/A : 123.500 MHz
GESTIONNAIRE
Directeur des vols

STATUT	
Les Zones Réglementées Temporaires (ZRT) se substituent aux portions des espaces aériens et de la zone dangereuse LF-D 74 avec lesquelles elles interfèrent.	
CONDITIONS DE PENETRATION	
ZRT BELLEGARDE 1 et 2 : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle à l'exception : - des aéronefs participant à la manifestation, après accord du directeur des vols ; - des aéronefs autorisés par le directeur des vols après contact radio obligatoire et accord avant pénétration de la ZRT - des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact et accord du directeur des vols.	
SERVICES RENDUS	
Information de vol et Alerte rendus par GENEVE INFO	
LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
<u>ZRT BELLEGARDE 1</u> <u>Limites latérales :</u> 46°05'04.45"N, 005°46'59.18"E arc horaire de 2.5 NM de rayon centré sur 46°07'24.00"N, 005°48'18.00"E 46°08'57.00"N, 005°51'07.00"E 46°05'04.45"N, 005°46'59.18"E <u>Limites verticales :</u> SFC / 5500 ft AMSL	<u>ZRT BELLEGARDE 2</u> <u>Limites latérales :</u> 46°08'57.00"N, 005°51'07.00"E arc horaire de 2.5 NM de rayon centré sur 46°07'24.00"N, 005°48'18.00"E 46°05'04.45"N, 005°46'59.18"E 46°08'57.00"N, 005°51'07.00"E <u>Limites verticales :</u> SFC / 3500 ft AMSL
DISPOSITIONS PARTICULIERES	
Pendant l'activité des ZRT, les activités AEM N°9628 LANCRANS, N°9758-1, 9758-2 Valserhône1 et 2 et l'activité Voltige 6807 BELLEGARDE VOUVRAY sont suspendues.	
ORGANISME A CONTACTER	
Directeur des vols : 07 81 49 53 55	